

Réponse du Conseil administratif du 21 novembre 2024 à la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Ulrich Jotterand et Olivier Gurtner: «Des forêts sur les places en béton».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que nous avons voté l’urgence climatique l’année dernière;
- que l’augmentation de la température dans le monde et à Genève par la même occasion nous impose de reconsidérer en urgence dans notre ville nos besoins en végétalisation dans tous nos projets d’urbanisation et d’aménagement;
- que Genève possède de beaux parcs mais que cela ne suffit pas à limiter la pollution, à oxygéner nos espaces de vie et à faire baisser la température de nos étés désormais caniculaires;
- qu’il faut entretenir au mieux nos espaces arborés et en recréer surtout dans les endroits les plus bétonnés donc les plus chauds de notre ville en été, notamment sur les places suivantes: place de Neuve, place des Grottes, place des Charmilles, place des Eaux-Vives, place Simon-Goulart, place des Alpes ou encore la place du Vélodrome, la place du Carré-Vert à la Jonction et la grande place de Plainpalais, autant d’espaces urbains qui tous se distinguent par leur massive bétonisation et/ou bitumisation;
- qu’aujourd’hui, pour faire baisser, même un peu, la température de notre ville, il est urgent d’arboriser, de végétaliser le plus possible nos sols, de réoxygéner et de revitaliser notre ville et nos espaces de vie;
- qu’il existe des villes exemplaires telles que Berlin et Leipzig, qui ont su conserver et surtout arboriser après la Seconde Guerre mondiale au point de reconstituer de véritables forêts au cœur de leur ville, ou encore Dortmund, qui possède même 50% de son territoire en forêt;
- qu’arboriser ambitieusement une ville est donc possible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’agir rapidement pour permettre la végétalisation du sol et la création d’espaces arborisés pour toutes les places bétonnées et/ou bitumées de notre ville;
- d’agir pour donner au Service des espaces verts (SEVE) les moyens de recréer des parcs et des mini-forêts dans notre ville.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif prend acte du vote de la motion M-1516 et soutient ses intentions, à savoir végétaliser et arboriser davantage le territoire communal et plus particulièrement les espaces minéralisés de la ville.

Pour rappel, le Conseil municipal a voté un premier crédit d'investissement en la matière (proposition PR-1127 votée le 25 janvier 2016 pour un montant de 641 700 francs) comprenant plusieurs axes de végétalisation du domaine public. Ce crédit a été géré par le Service des espaces verts (SEVE).

Il a ensuite voté deux autres crédits d'investissement de nature similaire entre 2022 et 2024 (PR-1506 votée le 8 juin 2022 d'un montant de 4 550 000 francs et PR-1606 votée le 3 septembre 2024 d'un montant de 8 479 500 francs), également gérés par le SEVE et destinés notamment à l'arborisation de la ville, à la veille sanitaire et au maintien du patrimoine existant.

A noter qu'un crédit d'investissement à destination du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) a également été voté (proposition PR-1452 votée le 26 avril 2022 d'un montant de 4 866 500 francs). Enfin, un dernier crédit de même type sous gestion AGCM a été renvoyé en commission pour traitement le 29 avril 2024 (proposition PR-1614 d'un montant de 7 638 500 francs).

Aussi, il convient de rappeler que le SEVE, fort de ces crédits votés, a entrepris de nombreux travaux de végétalisation et d'arborisation du domaine privé et du domaine public, en coordination avec l'AGCM.

Parmi ces interventions en faveur de l'oxygénation des espaces de vie, de la création d'îlots de fraîcheur et du développement de la biodiversité, le SEVE a notamment réalisé quatre micro-forêts (ZIC de Châtelaine, talus de la place Sturm, parking de Villereuse et plus récemment parking du square Jacob-Spon aux Grottes). Ces milliers de mètres carrés densément plantés contribueront à lutter contre les effets du changement climatique que vous relevez dans votre motion.

D'autres micro-forêts seront plantées dans les années à venir en fonction des opportunités. A ce jour, un nouveau projet est en cours de réalisation sur une parcelle privée de la Ville de Genève au boulevard Carl-Vogt.

Cependant, à l'inverse des villes que vous mentionnez (Berlin et Leipzig), la Ville de Genève dispose d'un tissu urbain dense. Les espaces potentiels permettant la plantation massive d'arbres sont rares voire inexistants. En effet, les conditions requises pour permettre la plantation de ces espaces à caractère boisé sont exigeantes.

De nombreuses contraintes inhérentes au bon fonctionnement de l'espace public limitent cependant les ambitions. Ainsi, la présence de réseaux souterrains,

le dégagement obligatoire des façades (accès SIS), les distances de plantation (directives cantonales) et le vide nécessaire au bon usage du domaine public par les citoyens sont autant de critères avec lesquels les services aménagistes (AGCM, SEVE) composent quotidiennement.

Aussi, et afin de répondre aux objectifs que le Conseil administratif s’est fixés, ces services explorent toutes les pistes d’arborisation possibles. Ainsi, sous le pilotage du Service d’urbanisme, l’AGCM et le SEVE ont élaboré un plan de plantation et de végétalisation des espaces plantés qui va désormais servir de fil conducteur pour les projets de plantations. Si l’implantation de zones boisées sur le domaine public n’est pas possible, d’autres projets sont en cours de réalisation ou en étude.

On citera les désimperméabilisations et plantations prévues pour être réalisées durant les deux prochaines années, aux emplacements détaillés ci-après. Les études de faisabilité et la planification suivent leur cours en collaboration entre les services municipaux (AGCM, SEVE, Voirie – Ville propre (VVP) et partenaires concernés.

- place des Eaux-Vives;
- carrefour rue Edouard-Rod – avenue Soret – route des Franchises;
- rue des Eaux-Vives (îlots centraux et délaissés en bordure de trottoirs);
- rue d’Italie (régénération des pieds d’arbres);
- rue Jean-Sénebier (régénération des pieds d’arbres).

L’AGCM réalisera un bilan post-réalisation de ces opérations de protection des pieds d’arbres existants et de régénération des sols avec les services concernés afin de mesurer l’intérêt de réaliser de petits espaces plantés et notamment de comparer l’efficacité en termes de réduction de la chaleur en ville au regard des frais de nettoyage et d’entretien supplémentaires.

Un mandat exploratoire effectué par le SEVE a permis de constater que la suppression d’un certain nombre de places de parc compensées en sous-sols permettait une arborisation plus massive. Ainsi, le SEVE et l’AGCM ont pour projet de transformer plusieurs espaces de stationnement en espaces végétalisés au sein du quartier des Pâquis (13 sites et environ 40 plantations d’arbres répartis sur l’ensemble du quartier). L’objectif est d’accroître la présence végétale en milieu urbain, de combattre les îlots de chaleur et d’améliorer la qualité de vie au sein du quartier des Pâquis. Ces travaux et plantations se dérouleront dès le début d’année 2025.

Il convient de rappeler que l’AGCM prévoit également l’aménagement des rues de Fribourg et Chaponnière. Ces deux projets visent à pérenniser les mesures d’urbanisme tactiques mises en œuvre lors de la crise du Covid-19 et à végétaliser

ces deux rues. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a déposé les autorisations de construire au cours du mois de mars 2024 et espère démarrer les travaux avant la fin de l'année.

Toujours dans cet esprit, le SEVE a procédé à une analyse fine du potentiel d'arborisation des parcelles propriétés privées de la Ville de Genève. Plusieurs projets ont été ou seront réalisés en 2024-2025. De nombreuses places de stationnement dont la Ville est propriétaire seront supprimées au profit d'une végétation abondante. 210 places sont concernées pour les projets déjà réalisés (parc des Eaux-Vives, placette Plantamour, rue de Lausanne) ou en cours (square Jean-Jaquet, boulevard Carl-Vogt). Plusieurs dizaines d'arbres seront ainsi plantés tant sur parcelles privées que dans l'espace public (quartier des Pâquis, par exemple). Tous les locataires des places de parc supprimées se sont vu proposer des solutions de remplacement dans des parkings en sous-sols à proximité, également propriétés de la Ville, aux mêmes conditions.

Par ailleurs, comme l'arborisation d'une ville ne peut se faire sans tenir compte du développement de la biodiversité, les projets mentionnés seront mis en œuvre dans une perspective d'amélioration environnementale (dépollution éventuelle des sols, infiltration naturelle des eaux de pluie, etc.).

Quant à la création de nouveaux parcs, il convient de rappeler que cette donnée fait partie intégrante du développement de tous les plans localisés de quartier (PLQ) si les surfaces et les programmes de développement le permettent. Ces études relèvent de la compétence du Service d'urbanisme auquel sont toutefois associés les services aménagistes précités. Ceci afin de garantir que le développement des futurs parcs urbains se fasse en cohérence avec l'ensemble des démarches entreprises.

De plus, bien que l'arborisation de la Ville de Genève soit une priorité absolue, le Conseil administratif tient à rappeler que le maintien, la sauvegarde du patrimoine arboré existant doit être considérée avec la même importance, afin de garantir aux citoyens des conditions de vie de qualité et de permettre aux nouveaux arbres de prendre le relais. Plusieurs mesures sont prises dans ce sens.

Enfin, les nombreux projets d'aménagement de l'espace public portés par l'AGCM en étroite collaboration avec le SEVE ont tous pour ambitions de développer les plantations et la canopée, de créer des espaces de vie conviviaux et donc protégés de la chaleur en été et répondant à tous les usages attendus par la population.

Le Conseil est donc déterminé à agir dans le sens demandé par les motionnaires et œuvre quotidiennement pour faire avancer ses projets ambitieux qui restent longs à mener pour satisfaire toutes les attentes et obtenir les autorisations nécessaires.

Le Conseil espère avoir répondu aux demandes des motionnaires et indique que le prochain plan financier d'investissement traduira ses engagements dans ce sens notamment dans la transformation de l'espace public avec le développement du chauffage à distance.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez